



## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 09/10/2023

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	
Présents : 18	
Nombre de suffrages : 19	<b><u>Etaient présents :</u></b> M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme PRAS Aurélie, Mme ROSSI Bénédicte, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion
<b><u>Date de convocation</u></b> 03/10/2023	
<b><u>Date d'affichage</u></b> 03/10/2023	<b><u>Procuration(s) :</u></b> Mme PIC Christiane donne pouvoir à Mme FOUREL Huguette
<b>VOTE : Adoptée à l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<b><u>Etai(ent) absent(s) :</u></b>  <b><u>Etai(ent) excusé(s) :</u></b> Mme PIC Christiane  A été nommé(e) comme <b><u>secrétaire de séance</u></b> : Mme ROSSI Bénédicte

Numéro interne de l'acte : 2023-46

Objet : PARTICIPATION A UNE SORTIE PATRIMOINE ARDECHOIS - Ecole Élémentaire

Rapporteur : Madame Huguette FOUREL

Pour les écoles publiques et privées qui se rendent sur des lieux dédiés à l'archéologie, à la préhistoire ou dans des musées, le Conseil Départemental de l'Ardèche prévoit une aide de 7 € par élève au titre du Fonds de Solidarité. Cette subvention est subordonnée à une participation minimale des communes à hauteur de 5 € par élève.

Les classes de CE1/CE2 et de CE2 de l'école élémentaire se rendront au musée et site archéologiques de SOYONS.

Madame le rapporteur propose d'allouer une participation de 5 € par enfant pour cette sortie, soit, à titre indicatif, 225 € pour 45 élèves.

Le Conseil municipal,  
Madame le rapporteur entendue,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'attestation financière d'une sortie « patrimoine ardéchois » premier degré pour cette sortie.

**Article 2** : de participer à hauteur de 5 € par enfant pour financer la sortie "patrimoine ardéchois" au musée et site archéologique de SOYONS.

Fait à CORNAS

La secrétaire de séance  
Mme ROSSI Bénédicte



Le Maire,  
M. LAFAGE Stéphane

